

**Extrait du registre des délibérations  
 de la commune de COURDONTERRAL**

L'an deux mil dix-sept, le cinq octobre à dix-neuf heures, à l'Hôtel de Ville, le Conseil Municipal de la Commune de COURDONTERRAL, convoqué le vingt-neuf septembre deux mil dix-sept, s'est réuni sous la présidence du Maire, Thierry BREYSSE.

**Présents :** BREYSSE Thierry, FRANCES Trinité, TEISSIER Michel, NOE Mauricette, ULLDEMOLINS Francis, SPIEGLER Patricia, MARTY Robert, GINE Martine, DEJEAN Jacqueline, PRIVAT Serge, BUGIANI Joseph, AUGUST Thierry, ANINAT Robert, LAVERGNE Héléne, ALBERT Marie, REGIS Brigitte, CLERIVET Pierre, CARNET Olivier, ISERN Norbert, MORET Jean-Marc.

**Absents et représentés :**

ABSENTS :	REPRESENTE PAR :
GUIZARD Christian ROUANET Franc ROUVIER Magali LABORIE Nathalie AIN Cécile DELMAS Olivier ARS William	FRANCES Trinité BREYSSE Thierry ULLDEMOLINS Francis PRIVAT Serge MARTY Robert MORET Jean-Marc ISERN Norbert

**Absents non représentés :** VALETTE Patrick, BELKADI Patricia

DELIBERATION N° D 2017/039

**SOUSSION AU CONSEIL MUNICIPAL DU RAPPORT DU PRESIDENT DE  
 L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE  
 MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE EXERCICE 2016.**

En application de l'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport du Président de l'Assemblée Spéciale des collectivités doit être soumis pour délibération au Conseil Municipal pour l'exercice 2016.

Article L 1524-5 alinéa 14 CGCT : « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres. »

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante :

- d'approuver le rapport du Président de l'Assemblée Spéciale des collectivités de la Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M) pour l'exercice 2016, tel que présenté en annexe.

Pour	Contre	Absentions	Ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
21	0	DELMAS Olivier ISERN Norbert ARS William MORET Jean-Marc	2 BREYSSE Thierry FRANCES Trinite



Pour copie conforme,  
Courbonterral, le 12 octobre 2017  
Le Maire,  
Thierry BREYSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 2017 et de la publication le 2017.  
Fait à Courbonterral, le 2017  
Le Maire



Extrait du registre des délibérations  
de la commune de COURNONTERRAL

L'an deux mil dix-sept, le cinq octobre à dix-neuf heures, à l'Hôtel de Ville, le Conseil Municipal de la Commune de COURNONTERRAL, convoqué le vingt-neuf septembre deux mil dix-sept, s'est réuni sous la présidence du Maire, Thierry BREYSSE.

**Présents :** BREYSSE Thierry, FRANCES Trinité, TEISSIER Michel, NOE Mauricette, ULLDEMOLINS Francis, SPIEGLER Patricia, MARTY Robert, GINE Martine, DEJEAN Jacqueline, PRIVAT Serge, BUGIANI Joseph, AUGUST Thierry, ANINAT Robert, LAVERGNE Héléne, ALBERT Marie, REGIS Brigitte, CLERIVET Pierre, CARNET Olivier, ISERN Norbert, MORET Jean-Marc.

**Absents et représentés :**

ABSENTS :	REPRESENTE PAR :
GUIZARD Christian	FRANCES Trinité
ROUANET Franc	BREYSSE Thierry
ROUVIER Magali	ULLDEMOLINS Francis
LABORIE Nathalie	PRIVAT Serge
AIN Cécile	MARTY Robert
DELMAS Olivier	MORET Jean-Marc
ARS William	ISERN Norbert

**Absents non représentés :** VALETTE Patrick, BELKADI Patricia

DELIBERATION N° D2017/038

**Rétrocession de la concession de Monsieur Luc Valette à la commune**

La rétrocession d'une concession funéraire consiste, pour le titulaire de la concession (appelé également concessionnaire), à la revendre, notamment en raison d'un déménagement ou d'un changement de volonté pour l'inhumation.

Soit le titulaire de la concession connaît un repreneur et la revente sur place à un tiers nécessite alors l'accord exprès du conseil municipal, soit il rétrocède sa concession à la commune.

Cette opération de cession de la concession n'est pas un contrat de vente mais la renonciation à tout droit de possession sur la sépulture (Cass, Civ., 23 oct. 1968, Mund c/ Billot).

Une rétrocession doit être préalablement acceptée par le conseil municipal avant d'être attribuée à une autre personne ou famille. En cas d'acceptation de la rétrocession, une indemnisation sera versée. Celle-ci est calculée en déduisant du montant initial d'acquisition, la part d'un tiers au CCAS non remboursable.

Cette demande a été faite par Monsieur VALETTE pour la concession n° 709 acquise le 26/10/2006 au prix de 1 160 EUROS et comprenant 3 parcelles. La demande de rétrocession de Monsieur VALETTE ne concerne qu'une seule de ces 3 parcelles d'un montant de 386,66 euros.

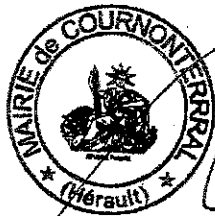
Le montant du remboursement est de 257,77 euros

Vu la commission finances du 26 septembre 2017 ;

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- **accepter cette rétrocession ainsi que le versement d'une indemnité de remboursement de 257,77 euros**

Pour	Contre	Absentions	Ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
27	0	0	0



Pour copie conforme,  
 A Courmonterral, le 12 octobre 2017  
 Le Maire,  
 Thierry BREYSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
 Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 2017 et de la publication le 2017.  
 Fait à Courmonterral, le 2017  
 Le Maire



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
 Liberté - Egalité - Fraternité

**Extrait du registre des délibérations  
 de la commune de COURDONTERRAL**

L'an deux mil dix-sept, le cinq octobre à dix-neuf heures, à l'Hôtel de Ville, le Conseil Municipal de la Commune de COURDONTERRAL, convoqué le vingt-neuf septembre deux mil dix-sept, s'est réuni sous la présidence du Maire, Thierry BREYSSE.

**Présents :** BREYSSE Thierry, FRANCES Trinité, TEISSIER Michel, NOE Mauricette, ULLDEMOLINS Francis, SPIEGLER Patricia, MARTY Robert, GINE Martine, DEJEAN Jacqueline, PRIVAT Serge, BUGIANI Joseph, AUGUST Thierry, ANINAT Robert, LAVERGNE Hélène, ALBERT Marie, REGIS Brigitte, CLERIVET Pierre, CARNET Olivier, ISERN Norbert, MORET Jean-Marc.

**Absents et représentés :**

ABSENTS :	REPRESENTE PAR :
GUIZARD Christian	FRANCES Trinité
ROUANET Franc	BREYSSE Thierry
ROUVIER Magali	ULLDEMOLINS Francis
LABORIE Nathalie	PRIVAT Serge
AIN Cécile	MARTY Robert
DELMAS Olivier	MORET Jean-Marc
ARS William	ISERN Norbert

**Absents non représentés :** VALETTE Patrick, BELKADI Patricia

DELIBERATION N° D2017/037

**Attribution d'une subvention au Red Star Olympique Courdonterralais**

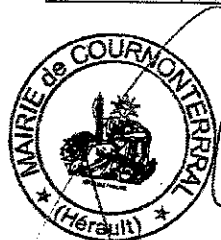
Dans le cadre des aides consenties au monde associatif par la commune, Monsieur le maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 400€ au Red Star Olympique Courdonterralais qui, par ses animations sportives à l'occasion de divers événements dans la commune, contribue activement à la vie associative de Courdonterral.

Vu la commission des finances du 26 septembre 2017 ;  
 L'exposé du Maire entendu ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- allouer une subvention exceptionnelle de 400€ au Red Star Olympique Courdonterralais.
- dire que les crédits suffisants sont prévus au budget 2017 de la commune.

Pour	Contre	Absentions	Ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
24	0	0	3
			TEISSIER Michel BUGIANI Jo CARNET Olivier



Pour copie conforme,  
 A Courdonterral, le 12 octobre 2017  
 Le Maire,  
 Thierry BREYSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
 Fait à Courdonterral, le 2017

2017 et de la publication le

2017.



Extrait du registre des délibérations  
de la commune de **COURNONTERRAL**

L'an deux mil dix-sept, le cinq octobre à dix-neuf heures, à l'Hôtel de Ville, le Conseil Municipal de la Commune de COURNONTERRAL, convoqué le vingt-neuf septembre deux mil dix-sept, s'est réuni sous la présidence du Maire, Thierry BREYSSE.

Présents : BREYSSE Thierry, FRANCES Trinité, TEISSIER Michel, NOE Mauricette, ULLDEMOLINS Francis, SPIEGLER Patricia, MARTY Robert, GINE Martine, DEJEAN Jacqueline, PRIVAT Serge, BUGIANI Joseph, AUGUST Thierry, ANINAT Robert, LAVERGNE Hélène, ALBERT Marie, REGIS Brigitte, CLERIVET Pierre, CARNET Olivier, ISERN Norbert, MORET Jean-Marc.

Absents et représentés :

ABSENTS :	REPRESENTE PAR :
GUIZARD Christian	FRANCES Trinité
ROUANET Franc	BREYSSE Thierry
ROUVIER Magali	ULLDEMOLINS Francis
LABORIE Nathalie	PRIVAT Serge
AIN Cécile	MARTY Robert
DELMAS Olivier	MORET Jean-Marc
ARS William	ISERN Norbert

Absents non représentés : VALETTE Patrick, BELKADI Patricia

DELIBERATION N° D 2017/036

**Mandat pour convention de participation au financement de la Protection Sociale  
Complémentaire concernant le maintien de salaire**

La collectivité souhaite donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34), pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation au financement de la protection sociale complémentaire concernant le maintien de salaire de ses agents en cas de maladie ou d'accident de travail.

Conformément à l'article 4 du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et à la circulaire n°RDFB1220789C du 25 mai 2012,

Vu l'avis rendu par le comité technique

Conformément à l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et les établissements publics locaux peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Conformément à l'article 88-2-I de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, sont éligibles à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité prévue à l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précitée, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du Code des assurances ou vérifiée dans le cadre de la procédure de mise en concurrence prévue au II de l'article 88-2 précité.

Pour l'un ou l'autre ou pour l'ensemble des risques en matière de santé et prévoyance, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont la faculté de conclure avec un des organismes mentionnés à l'article 88-2-II, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire permettant de vérifier que la condition de solidarité prévue à l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précitée est satisfaite, une convention de participation au titre d'un contrat ou règlement à adhésion individuelle et facultative réservée à leurs agents.

Conformément au 6<sup>ème</sup> alinéa de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les centres de gestion peuvent conclure, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent, avec un des organismes mentionnés au I de l'article 88-2 une convention de participation dans les conditions prévues au II du même article.

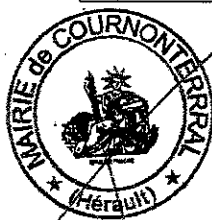
Conformément aux prescriptions de la circulaire, les centres de gestion ne peuvent pas prendre l'initiative d'une mise en concurrence pour la conclusion d'une convention de participation sans avoir reçu mandat de collectivités territoriales et d'établissements publics locaux.

Vu la commission des finances du 26 septembre 2017 ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- donner mandat au CDG 34 pour une organiser une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation relative au risque prévoyance maintien de salaire.

Pour	Contre	Absentions	Ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
27	0	0	0



Pour copie conforme,  
 A Courmonterral, le 12 octobre 2017  
 Le Maire,  
 Thierry BREYSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
 Fait à Courmonterral, le 2017  
 Le Maire

2017 et de la publication le 2017.



**Extrait du registre des délibérations  
de la commune de COURNONTERRAL**

L'an deux mil dix-sept, le cinq octobre à dix-neuf heures, à l'Hôtel de Ville, le Conseil Municipal de la Commune de COURNONTERRAL, convoqué le vingt-neuf septembre deux mil dix-sept, s'est réuni sous la présidence du Maire, Thierry BREYSSE.

**Présents :** BREYSSE Thierry, FRANCES Trinité, TEISSIER Michel, NOE Mauricette, ULLDEMOLINS Francis, SPIEGLER Patricia, MARTY Robert, GINE Martine, DEJEAN Jacqueline, PRIVAT Serge, BUGIANI Joseph, AUGUST Thierry, ANINAT Robert, LAVERGNE Hélène, ALBERT Marie, REGIS Brigitte, CLERIVET Pierre, CARNET Olivier, ISERN Norbert, MORET Jean-Marc.

**Absents et représentés :**

ABSENTS :	REPRESENTE PAR :
GUIZARD Christian	FRANCES Trinité
ROUANET Franc	BREYSSE Thierry
ROUVIER Magali	ULLDEMOLINS Francis
LABORIE Nathalie	PRIVAT Serge
AIN Cécile	MARTY Robert
DELMAS Olivier	MORET Jean-Marc
ARS William	ISERN Norbert

**Absents non représentés :** VALETTE Patrick, BELKADI Patricia

DELIBERATION N° D 2017/035

**ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES POUR L'EXERCICE 2017**

La transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015, par décret n°2014-1605 du 23 décembre 2014, a impliqué des transferts de compétences. Ces transferts de compétences s'accompagnent d'un transfert de charges.

La fixation de l'attribution de compensation a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire de ces transferts de compétences, en trouvant un juste équilibre entre la préservation des équilibres financiers des communes et la capacité à agir de la Métropole

Dans ce contexte, le calcul des attributions de compensation constitue un élément important du passage en Métropole. Il conditionne les relations financières qui lient Montpellier Méditerranée Métropole à ses communes membres et détermine le niveau des moyens dont la Métropole disposera pour exercer les compétences transférées. A cet égard, les méthodes d'évaluations ont été établies dans le cadre d'une concertation approfondie entre la Métropole et les communes.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le montant prévisionnel des attributions de compensation a été notifié aux communes le 6 février 2017, après délibération du Conseil de Métropole du 25 janvier 2017.

Les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) se sont réunis le 19 septembre 2017 afin de rendre leurs conclusions sur l'évaluation des charges nettes transférées à intégrer dans les attributions de compensation définitives.

Par rapport aux Attributions de Compensation provisoires, ces évaluations prennent en compte les correctifs des données individuelles communales portant sur la compétence Voirie/Nettoyement et sur les emprunts transférés, ainsi que le transfert de charges lié à la compétence Habitat/Logement pour la commune de Montpellier. La CLETC a émis un avis favorable sur l'évaluation de ces charges transférées.



En application de la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, « le montant de l'AC et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées en tenant compte du rapport de CLETC ».

Ainsi et conformément au rapport de la CLETC joint au présent rapport pour information, les attributions de compensation définitives 2017 s'établissent comme suit :

Communes	Attribution de Compensation définitive 2017	
	versée par la Commune à la Métropole	versée par la Métropole à la Commune
Baillargues	466 775,52	
Beaulieu	153 702,50	
Castelnau-le-Lez	2 124 752,83	
Castries	248 530,55	
Clapiers	586 900,33	
Cournonsec	82 686,23	
Courmonterral	525 836,69	
Le Crès	992 957,65	
Fabrègues		141 005,71
Grabels	659 604,87	
Jacou	739 985,75	
Juvignac	1 922 733,69	
Lattes	479 561,04	
Lavérune		605 577,89
Montaud	97 022,86	
Montferrier-sur-Lez	633 851,82	
Montpellier	41 096 750,07	
Murviel-lès-Montpellier	163 643,08	
Pérois	1 596 997,66	
Pignan	419 033,23	
Prades-le-Lez	719 184,29	
Restinclières	195 080,82	
Saint-Brès	194 590,17	
Saint-Drézéry	162 888,15	
Saint-Geniès-des-Mourgues	190 097,43	
Saint-Georges-d'Orques	298 476,35	
Saint-Jean-de-Védas	485 035,88	
Saussan	168 057,65	
Sussargues	237 608,33	
Vendargues		1 404 512,12
Villeneuve-lès-Maguelone	493 460,84	
<b>TOTAL</b>	<b>56 135 806,30</b>	<b>2 151 095,71</b>

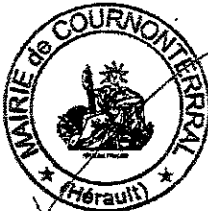
Attribution de Compensation définitive 2017 versée par la Métropole de Montpellier aux Communes	2 151 095,71
Attribution de Compensation définitive 2017 versée par les Communes à la Métropole de Montpellier	56 135 806,30
<b>Attribution de Compensation globale 2017</b>	<b>53 984 710,59</b>

Vu la commission des finances du 26 septembre 2017 ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le montant de l'attribution de compensation définitive 2017 du tableau sus visé.

Pour	Contre	Absentions	Ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
23	4 ISERN Norbert ARS William MORET Jean-Marc DELMAS Olivier	0	0



Pour copie conforme,  
 A Courmonterral, le 12 octobre 2017  
 Le Maire  
 Thierry BREYSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
 Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 2017 et de la publication le 2017.  
 Fait à Courmonterral, le 2017  
 Le Maire



Envoyé en préfecture le 13/10/2017  
Reçu en préfecture le 13/10/2017  
Affiché le **SLO**  
ID : 034-213400880-20171005-D2017034-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Extrait du registre des délibérations  
de la commune de COURNONTERRAL**

L'an deux mil dix-sept, le cinq octobre à dix-neuf heures, à l'Hôtel de Ville, le Conseil Municipal de la Commune de COURNONTERRAL, convoqué le vingt-neuf septembre deux mil dix-sept, s'est réuni sous la présidence du Maire, Thierry BREYSSE.

**Présents :** BREYSSE Thierry, FRANCES Trinité, TEISSIER Michel, NOE Mauricette, ULLDEMOLINS Francis, SPIGLER Patricia, MARTY Robert, GINE Martine, DEJEAN Jacqueline, PRIVAT Serge, BUGIANI Joseph, AUGUST Thierry, ANINAT Robert, LAVERGNE Hélène, ALBERT Marie, REGIS Brigitte, CLERIVET Pierre, CARNET Olivier, ISERN Norbert, MORET Jean-Marc.

**Absents et représentés :**

ABSENTS :	REPRESENTE PAR :
GUIZARD Christian	FRANCES Trinité
ROUANET Franc	BREYSSE Thierry
ROUVIER Magali	ULLDEMOLINS Francis
LABORIE Nathalie	PRIVAT Serge
AIN Cécile	MARTY Robert
DELMAS Olivier	MORET Jean-Marc
ARS William	ISERN Norbert

**Absents non représentés :** VALETTE Patrick, BELKADI Patricia

DELIBERATION N° D 2017/034

**COMMISSION D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE  
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE : ADOPTION DU RAPPORT**

Conformément à l'article 86 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 qui organise la procédure d'évaluation des transferts de charges entre les communes et les EPCI à fiscalité propre codifiée au Code Général des Impôts (article 1609 nonies C), la Communauté d'Agglomération de Montpellier a mis en place par délibération n°4693 en date du 24 juin 2002, modifiée par délibération n°12297 du 19 juin 2014, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

La transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015, a impliqué des transferts de compétences. Ces transferts de compétences s'accompagnent d'un transfert de charges dans de nombreux domaines.

L'évaluation de ces transferts a été examinée lors de la séance de la CLETC du 19 septembre 2017. Au cours de cette réunion, le Président de la commission a présenté le projet de rapport d'évaluation des charges transférées, qui a été débattu et approuvé par la commission.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, ce rapport de la CLETC, qui vous est présenté aujourd'hui, est soumis à l'approbation des communes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, annexé à la présente délibération.

Pour	Contre	Absentions	Ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
23	4 ISERN Norbert ARS William MORET Jean-Marc DELMAS Olivier	0	0



Pour copie conforme,  
 A Cournonterral, le 12 octobre 2017  
 Le Maire,  
 Thierry BREYSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
 Fait à Cournonterral, le 2017  
 Le Maire

2017 et de la publication le 2017.

Envoyé en préfecture le 13/10/2017

Reçu en préfecture le 13/10/2017

**SOCIETE D'AMENAGEMENT DE  
MONTPELLIER MEDITERRANEE  
METROPOLE  
(SA3M)**

**RAPPORT DU PRESIDENT DE  
L'ASSEMBLEE SPECIALE DES  
COLLECTIVITES**

**Exercice 2016**



**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT  
DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE**

Envoyé en préfecture le 13/10/2017  
Préfecture le 13/10/2017  
SLO  
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT  
DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE  
(SA3M)

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE  
AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE**

Sur l'exercice 2016, l'Assemblée Spéciale a été représentée au Conseil d'Administration de la Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole en la personne de Monsieur Jean-Luc SAVY, ce dernier ayant été nommé Président par les Membres de l'Assemblée Spéciale lors de l'Assemblée Spéciale des Collectivités du 12 juin 2014. L'Assemblée Spéciale est composée de :

Monsieur Philippe MARTY	- représentant la commune de Baillargues,
Madame Claudine VASSAS-MEJRI	- représentant la commune de Castries,
Monsieur Gilles CHRETIEN	- représentant la commune de Clapiers,
Madame Régine ILLAIRE	- représentant la commune de Courmonsec,
Madame Trinité FRANCES	- représentant la commune de Courmonterral,
Monsieur Thierry AUFRANC	- représentant la commune de Grabels,
Monsieur Renaud CALVAT	- représentant la commune de Jacou,
Monsieur Jean-Luc SAVY	- représentant la commune de Juvignac,
Monsieur Jean-Jacques LAGET	- représentant la commune de Lavérune,
Monsieur Francis MILOSZIK	- représentant la commune du Crès,
Monsieur Benoit DELTOUR	- représentant la commune de Pérols,
Monsieur Jean-Marc LUSSERT	- représentant la commune de Prades le Lez,
Monsieur Eric PETIT	- représentant la commune de St Jean de Védas,
Madame Anne AMIEL	- représentant la commune de St Georges d'Orques,
Monsieur Didier TERRAL	- représentant la commune de Sussargues,
Monsieur Pierre DUDIEUZERE	- représentant la commune de Vendargues,
Monsieur Noël SEGURA	- représentant la commune de Villeneuve les Maguelone.

En application de l'article L 1524-5 alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, vos représentants, ont l'honneur de vous faire ci-après, le compte rendu des activités de la société concernant l'exercice 2016, dans le cadre de l'exercice de leur mandat, et soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Envoyé en préfecture le 13/10/2017  
Reçu en préfecture le 13/10/2017  
Affiché le **SLO**  
ID : 034-213400880-20171005-D2017039-DE

**A – RAPPORT D'ACTIVITE**

**I. VIE ET FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE AU COURS DE L'ANNEE 2016****1.1 Répartition du capital et composition du capital social**

Actionnaires	Administrateurs	Censeurs	%	Nombre d'actions
<b>1/ MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>				
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	Philippe SAUREL (Président) (a) Jean François AUDRIN Pierre BONNAL Thierry BREYSSE Roger CAIZERGUES Jean-Luc MEISSONNIER Cyril MEUNIER Gilbert PASTOR Jean-Pierre RICO	Arnaud MOYNIER	50.7909	8990
VILLE DE MONTPELLIER	Mylène CHARDES Vincent HALUSKA Henri MAILLET Patrick RIVAS (a)		22.5988	4000
REGION OCCITANIE PYRENEES - MEDITERRANEE	Muriel RESSIGUIER Christian ASSAF		10.0564	1780
VILLE DE CASTELNAU LE LEZ	Frédéric LAFFORGUE (a)		1.1299	200
VILLE DE LATTES	Carole DONADA (a)		1.6949	300
ASSEMBLEE SPECIALE	Jean-Luc SAVY			
<b>2/ MEMBRES DE L'ASSEMBLEE SPECIALE (b)</b>				
BAILLARGUES		Philippe MARTY	0,8474	150
CASTRIES		Claudine VASSAS-MEJRI	0,8474	150
CLAPIERS		Gilles CHRETIEN	0,8474	150
COURNONSEC		Régine ILLAIRE	0,6779	120
COURNONTERRAL		Trinité FRANCES	0,8474	150
GRABELS		Thierry AUFRANC	0,8474	150
JACOU		Renaud CALVAT	0,8474	150
JUVIGNAC		Jean-Luc SAVY	0,8474	150
LAVERUNE		Jean-Jacques LAGET	0,6779	120
LE CRES		Francis MILOSZYK	0,8474	150
PEROLS		Benoit DELTOUR	0,8474	150
PRADES LE LEZ		Jean-Marc LUSSERT	0,6779	120
SAINT JEAN DE VEDAS		Eric PETIT	0,8474	150
SAINT GEORGES D'ORQUES		Anne AMIEL	0,8474	150
SUSSARGUES		Didier TERRAL	0,6779	120
VENDARGUES		Pierre DUDIEUZERE	0,8474	150
VILLENEUVE LES MAGUELONE		Noël SEGURA	0,8474	150
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>		<b>100</b>	<b>17700</b>

(a) Représentant aux Assemblées Générales



Envoyé en préfecture le 13/10/2017

Reçu en préfecture le 13/10/2017

ID : 034-213400880-20171005-D2017039-DE

**1.2 Mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés**

Mandats sociaux et fonction exercés au 31/12/2016				
Administrateur	Représentant	Fonction exercée	Mandat exercé dans d'autres sociétés	
Philippe SAUREL	MONTPELLIER Méditerranée Métropole	Président	Président	ACM Montpellier Events Conseil de Surveillance CHRU
Jean François AUDRIN	MONTPELLIER Méditerranée Métropole	Vice-Président	Gérant Conseiller Régional Associé Gérant	SCP PERROT AUDRIN POUJOL DUNIE Région Occitanie SCI Ollsajaf SCI Masachar SCI Celleneuve
Thierry BREYSSE	MONTPELLIER Méditerranée Métropole	Conseiller Métropolitain		
Pierre BONNAL	MONTPELLIER Méditerranée Métropole	Vice-Président	Administrateur	Régie des Eaux Montpellier Méditerranée Métropole
Roger CAIZERGUES	MONTPELLIER Méditerranée Métropole	Conseiller Métropolitain		
Jean-Luc MEISSONNIER	MONTPELLIER Méditerranée Métropole	Vice-Président		
Cyril MEUNIER	MONTPELLIER Méditerranée Métropole	Vice-Président		
Gilbert PASTOR	MONTPELLIER Méditerranée Métropole	Conseiller Métropolitain délégué	Administrateur	MLJ3M
Jean Pierre RICO	MONTPELLIER Méditerranée Métropole	Vice-Président	Administrateur	SPLA Or Aménagement Montpellier Events Hérault Transports TAM MLJ3M
Mylène CHARDES	Ville de MONTPELLIER	Adjoint au Maire	Président	Territoires et Stratégies
Vincent HALUSKA	Ville de MONTPELLIER	Conseiller municipal	Administrateur	Sociétés Locales d'Epargne (groupe Caisse d'Epargne) Nouveau Logis Méridional TAM
Henri MAILLET	Ville de MONTPELLIER	Conseiller municipal	Membre du Conseil administration	Crédit Municipal de Nîmes
Patrick RIVAS	Ville de MONTPELLIER	Conseiller municipal	Administrateur	SERM
Muriel RESSIGUIER	Région Occitanie	Conseillère Régionale		
Christian ASSAF	Région Occitanie	Conseiller Régional		
Frédéric LAFFORGUE	Ville de CASTELNAU	Adjoint au maire	Vice-Président	SIGC
Carole DONADA	Ville de LATTES	Adjoint au maire	Administrateur	Régie des Eaux Montpellier Méditerranée Métropole
Jean-Luc SAVY	Assemblée Spéciale	Maire Juvignac	Administrateur	TAM ACM Office Tourisme de la Métropole Régie des Eaux Montpellier Méditerranée Métropole Comité d'Action Sociale sportive et culturelle Métropole
Christophe PEREZ	Directeur Général	<b>Autres mandats exercés</b>		
		Directeur Général Gérant représentant la SERM Pdt représentant la SERM		SERM SCI ODYSSEUM SAS SEAMAN SAS ENERGIES DU SUD SAS HELIOTHAM SPMM SPAC AMM PV Montpellier Events GIE SERM SA3M
		Censeur représentant la SERM Administrateur		

**1.3 Evolution de la composition du Conseil d'Administration**

Néant

## 1.4 Etat de la participation des salariés au capital social

Non applicable

## 1.5 Séances du Conseil d'Administration et Assemblées Générales

Sur l'année 2016, le Conseil d'Administration de la SA3M s'est réuni les :

- 29 mars 2016 avec l'ordre du jour suivant :
  - × Approbation du procès-verbal de la séance en date du 19 mai 2015,
  - × Vie et fonctionnement de la société,
  - × Résultats probables 2015, prévisions budgétaires 2016 et financements,
  - × Tendances de l'activité opérationnelle 2016,
  - × Modification des statuts – forme juridique et objet social,
  - × Modification des statuts – changement de la dénomination sociale,
  - × Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire,
  - × Mise à jour de la charte de la SAAM et du règlement intérieur de l'Assemblée Spéciale,
  - × St Georges d'Orques,
  - × Questions diverses.
- 24 mai 2016 avec l'ordre du jour suivant :
  - × Approbation du procès-verbal de la dernière séance en date du 29 mars 2016,
  - × Vie et fonctionnement de la Société,
  - × Arrêté des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
  - × Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
  - × Rapport d'activités de la Société au 19 mai 2015,
  - × Avancement de la réalisation du budget au 31 mars 2016,
  - × Rapport annuel de la fonction achat 2015,
  - × Modification du règlement intérieur de la commission des marchés,
  - × Création d'une commission Ad Hoc pour le groupement de commandes SAAM – ACM,
  - × Questions diverses
- 28 juin 2016 avec pour ordre du jour :
  - × Financement,
  - × Nouvelle opération – La Pompignane,
  - × Présentation de l'avancement des opérations de la société,
  - × Site internet du groupe SERM / SA3M / GIE SERM-SA3M,
  - × Questions diverses.
- 7 novembre 2016 avec pour ordre du jour :
  - × Approbation des procès-verbaux des séances des Conseils d'Administration du 24 mai et 28 juin 2016,
  - × Vie et fonctionnement de la société,
  - × Financement des opérations d'aménagement,
  - × Questions diverses.

Une Assemblée Générale Extraordinaire, s'est tenue le 24 mai 2016 et a modifié la forme de la société, l'objet social et la dénomination. Les statuts ont été modifiés en ce sens.

Une Assemblée Générale Ordinaire, a approuvé les comptes 2015, le 28 juin 2016.

## II. PRESENTATION DES COMPTES 2016

### 2.1 Chiffre d'affaires / Production nette

Le chiffre d'affaires généré sur l'exercice 2016 atteint **15 276 307 €** contre 10 789 051 € à fin 2015.

La production stockée termine en 2016 à **21 200 573 €** contre 23 773 842 € à fin 2015, avec notamment des acquisitions importantes sur Restanque, Nouveau Grand Cœur et Clapiers.

Ainsi, les produits d'exploitation s'élèvent en 2016 à **41 969 960 €** contre 38 792 228 € à fin 2015.

## **2.2 Evolution du bilan**

Le total bilan s'élève à **116 570 693 €** sur l'exercice 2016 contre 89 300 950 € à fin 2015 soit une évolution de + 27 269 743 € dont :

- + 21 200 573 € sur l'encours de production (dont des acquisitions de 5.5 M€ sur Restanque),
- + 2 606 711 € sur les disponibilités.

Il est à noter que les investissements nécessaires sur les concessions d'aménagement ont été financés par un recours à l'emprunt important de 23 613 433 €. Dans le même temps, 2 872 777 € d'emprunts ont été remboursés.

## **2.3 Résultat**

Le résultat courant net avant IS s'élève à fin 2016 à **1 576 K€** (hors quote-part GIE CICE) contre 687 K€ à fin 2015.

Le résultat net (après intéressement et quote-part GIE CICE) termine 2016 en bénéfice de **831 315 €** contre 699 174 € à fin 2015.

Le résultat cumulé à fin 2016 termine à **+ 504 524 €** contre - 326 791 € à fin 2015.

## **2.4 Capitaux Propres**

Par le fait de l'incorporation des résultats, les capitaux propres s'élèvent à **2 274 525 €** à fin 2016 pour un capital social de 1 770 000 €.

A fin 2016, le **capital social est reconstitué à hauteur de 100%** contre 81.5 % à fin 2015.

## **2.5 Ratios financiers**

Non applicable.

Les capitaux propres s'élèvent à 2 275 K€ et les seuls emprunts sont liés à des concessions.

## **2.6 GIE SERM – SA3M**

Constitué fin 2011, pour une exploitation dès janvier 2012, le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) SERM SA3M met à disposition de ses membres (la SERM et la SAAM devenue en 2016 SA3M) ses moyens et compétences afin de leur permettre de mener, dans le cadre législatif en vigueur, toute action d'aménagement, de développement local et d'exploitation de services publics.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les personnels des fonctions support (juridique, marchés, foncier, communication, RH, informatique et finances) sont salariés du GIE SERM-SAAM (renommé depuis 2016 GIE SERM-SA3M).

Les charges du GIE sont intégralement refacturées à ses membres, sur la base de :

- La saisie du temps passé pour les charges de personnel (outil mis en place dès janvier 2012),
- Les équivalents temps pleins pour les autres charges.

Ainsi, le résultat du GIE est toujours nul.

## 2.7 Information sur les délais de paiement

### Information sur les délais de paiement

La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, complétée par le décret n°2008-1492 du 30 décembre 2008, prévoit que le rapport de gestion des sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes doit contenir des informations sur les délais de paiement pratiqués à l'égard des fournisseurs (C. comm. Art L 441-6-1 et D 441-4).

En conséquence, les informations relatives aux délais de paiement de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont indiquées comme suit :

Montant dettes fournisseurs et comptes rattachés au "passif"	9 122 179 €
Montant dettes fournisseurs sur immobilisations et comptes rattachés au "passif"	- €
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	<u>9 122 179 €</u>
A déduire :	
Factures non parvenues	3 221 152 €
Retenues de garantie	234 120 €
Total rapprochable	<u>5 666 907 €</u>

	<b>Tableau des dettes fournisseurs par date d'échéance</b>			
	<b>Total</b>	<b>Moins de 30 jours</b>	<b>31 à 60 jours</b>	<b>plus de 60 jours</b>
Dettes fournisseurs	5 666 907 €	5 576 121 €	49 680 €	41 107 €
		98,4%	0,9%	0,7%
RAPPEL 2015	721 506 €	400 801 €	4 698 €	316 037 €
		55,6%	0,7%	43,8%

## 2.8 Charges fiscalement non déductibles

Pour l'exercice 2016, aucune charge fiscalement non déductible, prévue aux articles 39.4 et 223 quater du Code Général des Impôts n'est à mentionner.

## 2.9 Résultat des cinq derniers exercices

### RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Envoyé en préfecture le 13/10/2017  
 Reçu en préfecture le 13/10/2017  
 Affiché le **SLO**  
 ID : 234-213400880-20171005-D2017039-DE

Date d'arrêté Date de l'exercice (mois)	31/12/2016 12	31/12/2015 12	31/12/2014 12	31/12/2013 12	31/12/2012 12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	1 770 000	1 770 000	1 770 000	1 770 000	1 770 000
Nombre d'actions - ordinaires	17 700	17 700	17 700	17 700	17 700
Nombre maximum d'actions à créer					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	15 276 307	10 789 051	6 331 782	6 422 660	4 611 705
Résultat avant impôt, participation dot. amortissements et provisions	1 937 606	999 092	467 314	(373 791)	44 970
Impôts sur les bénéfices	237 084	(19 373)	(20 783)	(12 329)	
Participation des salariés	151 489	7 776	2 808	134 643	113 996
Dot. Amortissements et provisions	717 738	312 014	530 376	(496 107)	(71 025)
Résultat net	831 315	699 174	(45 085)		
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	38	57	27	(28)	(4)
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	47	40	(3)	(28)	(4)
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	7	9	10	9	5
Masses salariales	572 934	413 916	500 680	538 449	219 028
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	175 962	196 036	238 723	217 040	109 505

## 2.10 Activités en matière de recherche et développement

Néant

## 2.11 Information sur la distribution de dividendes et proposition d'affectation du résultat

Pour rappel, aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

Le résultat net au titre de l'exercice 2016 s'élève à **831 315,34 €**. Il est proposé d'affecter le résultat en report à nouveau et en réserve légale.

Les capitaux propres, après affectation, s'établissent à **2 274 525 €** contre 1 443 209 € à fin 2015, et se ventilent comme suit :

Capital social	1 770 000 €
Réserve légale	41 566 €
Report à nouveau	462 959 €

**TOTAL CAPITAUX PROPRES 2 274 525 €**

### III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Pas d'événement postérieur à la clôture à signaler.

### IV. PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'année 2017, les prévisions budgétaires présentées au Conseil d'Administration du 24 mars 2017 prévoient un chiffre opérations de **59.9 M€** (contre 38.9 M€ à fin 2016) dont plus de 75 % en concessions d'aménagement.

En 2017 les cessions prévoient la commercialisation de :

- 990 logements, dont plus de 50 % en logement social,
- Plus d'un hectare et demi de terrain d'activité,
- Près de 5 000 m<sup>2</sup> SPD de tertiaire.

Envoyé en préfecture le 13/10/2017


Reçu en préfecture le 13/10/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 034-213400880-20171005-D2017039-DE

**B – PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS  
AU 31/12/2016**

Envoyé en préfecture le 13/10/2017  
Reçu en préfecture le 13/10/2017  
Affiche le   
ID : 034-213400880-20171005-D2017039-DE

**SA3M**

**CS 39556  
34000 MONTPELLIER**

**Etats financiers au 31 décembre 2016**

**SEMAPHORES**

# SOMMAIRE

<b>BILAN</b>	1
Bilan actif	2
Bilan passif	
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	3
Compte de résultat partie 1	4
Compte de résultat partie 2	
<b>ANNEXE</b>	5
ANNEXE	6
<b>Informations sur Bilan et Compte de résultat</b>	14
Etat de l'actif immobilisé	15
Etat des amortissements	16
Etat des provisions et dépréciations	17
Etat des échéances, des créances et des dettes	18
Produits à recevoir	19
Charges à payer	20
Charges et produits constatés d'avance	21
Charges et produits exceptionnels	22
Composition du capital social	23
Effectif moyen	23
Transfert de charges	24
Résultats des cinq derniers exercices	24
Bilan et compte de résultat par activités	25



## BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2016	31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 079 506		1 079 506	1 605
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 079 506</b>		<b>1 079 506</b>	<b>1 605</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens	97 268 519		97 268 519	76 067 946
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	28 484		28 484	37 284
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	651 161		651 161	123 458
Autres créances	10 183 212		10 183 212	8 319 826
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )				
Disponibilités	7 357 543		7 357 543	4 750 832
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	2 268		2 268	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>115 491 187</b>		<b>115 491 187</b>	<b>89 299 345</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>116 570 693</b>		<b>116 570 693</b>	<b>89 300 950</b>

## BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel ( dont versé : 1 770 000 )	1 770 000	1 770 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation ( dont écart d'équivalence :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		
Report à nouveau	(326 791)	(1 025 965)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>831 315</b>	<b>699 174</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 274 525</b>	<b>1 443 209</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	693 612	271 280
Provisions pour charges	866 517	571 111
<b>PROVISIONS</b>	<b>1 560 129</b>	<b>842 391</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	59 932 870	52 011 592
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 745 142	14 387 652
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs	2 923 479	2 766 508
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 122 179	2 392 839
Dettes fiscales et sociales	402 486	379 368
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 449 472	1 349 594
Autres dettes		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	16 160 412	13 727 797
<b>DETTES</b>	<b>112 736 040</b>	<b>87 015 350</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>116 570 693</b>	<b>89 300 950</b>

Résultat de l'exercice en centimes

831 315,34

Total du bilan en centimes

116 570 693,13

## COMPTES DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2016	31/12/2015
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	13 825 973		13 825 973	10 449 600
Production vendue de services	1 450 333		1 450 333	339 451
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>15 276 307</b>		<b>15 276 307</b>	<b>10 789 051</b>
Production stockée			21 200 573	23 773 842
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 493 080	4 229 334
Autres produits				1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>41 969 960</b>	<b>38 792 228</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			35 025 189	34 217 490
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			3 207 082	2 161 405
Impôts, taxes et versements assimilés			62 179	37 682
Salaires et traitements			372 934	413 916
Charges sociales			175 962	196 036
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			1 002 517	719 861
Autres charges			571 112	378 446
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>40 416 974</b>	<b>38 124 835</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>1 552 986</b>	<b>667 392</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 839	4 119
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			21 491	16 052
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>23 330</b>	<b>20 170</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			203	485
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>203</b>	<b>485</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>23 127</b>	<b>19 685</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>1 576 112</b>	<b>687 078</b>

## COMPTES DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	36 176	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	320 068	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>356 244</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(356 244)</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	151 469	7 776
Impôts sur les bénéfices	237 084	(19 873)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>41 993 290</b>	<b>38 812 398</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>41 161 974</b>	<b>38 113 224</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>831 315</b>	<b>699 174</b>

**ANNEXE**

## ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dont le total est de 116 570 693 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat bénéficiaire de 831 315 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 janvier au 31 décembre 2016.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement ANC 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général et ses règlements modificatifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendances des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode retenue pour l'évaluation et la comptabilisation des opérations portant sur les instruments financiers est la méthode « premier entré et premier sorti ».

L'avis du Comité National de la Comptabilité du 18 mars 1999 pour les opérations de concession d'aménagement. L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la fédération des EPL (guides comptables professionnels des SEML activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement) ont également été respectés.

### 2. PRINCIPALES METHODES UTILISEES

#### a. Immobilisations incorporelles :

La société ne détient aucune immobilisation incorporelle au 31/12/2016.

#### b. Immobilisations corporelles

La société ne détient aucune immobilisation corporelle au 31/12/2016.

### c. Concessions d'aménagement

- Principes appliqués pour les en-cours de concessions d'aménagement.

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable général. Il existe une exception à ce principe général sur les en cours de concessions d'aménagement qui font l'objet de l'analyse ci-dessous.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique encours de concessions d'aménagement résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers et frais exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale, par application au coût de revient prévu par le compte rendu financier de la fraction établie comme suit :

- Au numérateur → le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante,
- Au dénominateur → le montant global des produits prévus par le compte rendu financier (ou le bilan d'origine pour la 1<sup>ère</sup> année) hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante.

La comptabilité traduit les concessions d'aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

- a) stocks / en cours de production de biens : pour le montant total des coûts engagés en cumulé à la clôture de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés,
- b) comptes de régularisation actif ou passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire d'une opération d'aménagement concédée aux risques et profits du concédant,
- c) compte de provisions pour risques et charges :
  1. pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice,
  2. pour le montant des risques de pertes à terminaison sur les opérations concédées aux risques du concessionnaire,
  3. pour le montant des coûts de liquidation des opérations achevées.

Dans l'hypothèse où le montant du coût de revient des éléments cédés est supérieur au cumul des charges comptabilisées, il sera constitué une provision pour charges, égale au montant de l'écart constaté. En conséquence, la valeur du stock relatif à l'opération concernée, inscrite dans les comptes annuels sera nulle.

Les tableaux présentés ci-après reprennent l'ensemble des informations relatives aux en cours des conventions d'aménagement. Les informations mentionnées dans ce tableau, notamment celles relatives aux participations prévisionnelles des collectivités concédantes, sont issues des comptes rendus financiers présentés aux collectivités concédantes au cours du second semestre 2016 pour les prévisions et de la comptabilité de l'entreprise à fin 2015 pour les réalisations.

Les tableaux présentés ci-dessous reprennent l'ensemble des informations relatives aux en cours des concessions d'aménagement :

### TABLEAU DES CONCESSIONS D'AMENAGEMENT

N° OPE	NOM DE LA CONCESSION	NOM DU CONCEDEANT	DATE DE SIGNATURE	DATE EXPIRATION	PRISE EN CHARGE RESUL. PAR CONCEDEANT	RESULTAT PREVISIONNEL	PARTICIPATION TOTALE CONCEDEANT
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1900	ZAC DESCARTES (a)	CAM	avr-10	avr-18	100%	-2 059	2 059
1905	GRAND CŒUR	Ville de Montpellier	déc-13	déc-22	100%	-9 200	9 200
1910	ZAC ODYSSEUM EST (a)	CAM	mai-11	mai-20	100%	0	0
1918	ZAC PARC 2000 - 2ème Extension (a)	CAM	nov-11	nov-21	100%	-189	189
1920	ZAC PORT MARIANNE HIPPOCRATE (a)	CAM	août-11	déc-22	100%	0	0
1930							
1931	ROUTE DE LA MER	CAM	nov-11	nov-31	100%	-32 421	32 421
1932							
1940	ZAC RESTANQUE	Commune Montpellier	juil-12	juil-42	100%	-13 400	13 400
1945	E.A.I CROIX D'ARGENT	Commune Montpellier	juil-12	juil-27	90%	-16 300	16 300
1946	ZAC PORT MARIANNE REPUBLIQUE	Commune Montpellier	févr-15	févr-30	85%	-467	467
1950	ZAC CŒUR D'ORQUE (a)	Commune St Georges d'Orques	Opération résiliée en 2016		100%	0	0
1960							
1962	OZ MONTPELLIER NATURE	CAM	oct-13	nov-38	100%	0	0
1970	ZAC DES SAUREDES (a)	Commune Castries	mars-12	mars-22	100%	-200	200
1980	ZAC "LE CASTELET"	Commune Clapiers	oct-13	oct-23	0%	0	0
1992	REAMENAG QUART POMP	Montpellier Commune	nov-16	nov-26	100%	0	0

Montants en milliers d'€

#### Notes concernant les colonnes :

- (1) Nom de la collectivité contractante
  - (2) Date signature de la convention par le semi et le concédant
  - (3) Date d'expiration de la convention
  - (4) Répartition conventionnelle du résultat de l'opération (concédant, concessionnaire, risques partagés)
  - (5) Résultat de l'opération selon le CRACL servant de base à l'arrêté des comptes annuels
  - (6) Montant de la participation totale HT du concédant selon CRACL
  - (7) Montant de la participation HT comptabilisés au 31/12
- (a) risque 100% concédant dans la limite de la participation approuvée, au-delà risque aménageur selon hypothèses définies art.25-4 de la convention. Le boni de l'opération sera réversé au concédant à hauteur de 80%



## TABLEAU DES CONCESSIONS D'AMENAGEMENT

PARTICIPATION COMPTABILISEE AU 31 DECEMBRE	CUMUL CHARGES	CUMUL PRODUITS	STOCKS AU 31 DECEMBRE	PROVISION POUR CHARGES	NEUTRALISATION RESULTAT INTERMEDIAIRE		PARTICIPATION RESTANT A PERCEVOIR
					PARTICIPATION A RECEVOIR EN FIN D'EXERCICE (12)	PARTICIPATION PERCUE D'AV. EN FIN D'EX. (13)	
(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
2 059	4 226	578	3 348	0	0	1758	0
1 508	9 044	4 268	4 134	0	0	865	7 693
0	121	0	121	0	0	0	0
189	2 550	1	2 549	0	0	189	0
0	2 582	2 582	0	515	0	0	0
10 421	53 054	5 958	46 133	0	0	9458	22 000
0	6 745	37	6 706	0	2	0	13 400
3 700	21 210	186	20 991	0	0	3667	12 600
171	742	9	733	0	0	171	296
0	2 543	2 543	0	352	0	0	0
0	12 414	7 022	5 392	0	0	0	0
100	4 356	1 255	3 062	0	0	61	100
0	3 976	0	3 976	0	0	0	0
0	125	0	125	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>			<b>97 269</b>	<b>867</b>	<b>2</b>	<b>16 170</b>	
	<i>Rubrique concernée dans le bilan</i>		<i>En-cours de biens</i>	<i>Provision pour charges</i>	<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>Produits constatés d'avance</i>	

Montants en milliers d'€

## Notes concernant les colonnes :

- (8) Montant du cumul des charges comptabilisées au 31/12 (y compris les charges provisionnelles provisionnées)  
(9) Montant du cumul des produits hors participations du concédant comptabilisés au 31/12  
(10) Montant du stocks de concessions d'aménagement en cours au 31/12 (cumul des charges diminués du coût de revient des lots vendus)  
(11) Montant de la provision pour charges comptabilisée dans le cas où les charges sont inférieures au coût de revient des lots vendus  
(12) Montant de la participation à percevoir à la clôture déterminée en fonction du degré d'avancement  
(13) Montant de la participation perçue d'avance à la clôture déterminée en fonction du degré d'avancement  
(14) Montant de la participation totale attendue (col 6) déduction faite de la participation déjà comptabilisée (col. 7)

- *Transfert de charges vers les opérations*

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concessions d'aménagement selon les modalités définies par les conventions (rémunération forfaitaire, proportionnelle, ...).

Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges, il a été imputé, au titre de l'année 2016, 4 012 230 € pour l'ensemble des concessions d'aménagement.

A titre d'information, la rémunération de conduite opérationnelle est prélevée en fonction des dépenses.

Une rémunération commerciale est prélevée en fonction des recettes encaissées.

Une rémunération de gestion de trésorerie a été prélevée au titre des mouvements de trésorerie.

Une rémunération forfaitaire d'étude a été prélevée conformément à la convention.

- *Frais et produits financiers*

La société impute sur les conventions d'aménagement des frais et des produits financiers en fonction de la situation de trésorerie des opérations.

Au titre de l'exercice 2016 :

- le montant des frais financiers imputés s'élevant à	21 k€
- le montant des produits financiers imputés s'élevant à	0 k€

- *Emprunts*

Eu égard au caractère spécifique des opérations de la SEML et aux règles fixées par le législateur, les collectivités concédantes peuvent garantir dans les limites fixées par la loi les emprunts contractés par la SEML.

activités	Capital restant du	Collectivités		Taux non garanti	non garanti
		taux garanti	montant garanti		
Conc. Aménag. Nouveau Grand Cœur	4 300 K€	80%	3 440 K€	20%	860 K€
Conc. Aménag. Zac Parc 2000 - 2ème Ext.	1 574 K€	80%	1 259 K€	20%	315 K€
Conc. Aménag. Zac Parc 2000 - 2ème Ext.	1 350 K€	80%	1 080 K€	20%	270 K€
Conc. Aménag. Route de la mer	8 628 K€	100%	8 628 K€	0%	0 K€
Conc. Aménag. Route de la mer	15 000 K€	80%	12 000 K€	20%	3 000 K€
Conc. Aménag. Route de la mer	1 500 K€	80%	1 200 K€	20%	300 K€
Conc. Aménag. E.A.I Croix d'argent	22 623 K€	100%	22 623 K€	0%	0 K€
Conc. Aménag. OZ montpellier Nature urbain	1 700 K€	80%	1 360 K€	20%	340 K€
Conc. Aménag. OZ montpellier Nature urbain	1 300 K€	80%	1 040 K€	20%	260 K€
Conc. Aménag. Zac des Saurédes Castries	870 K€	100%	870 K€	0%	0 K€
Conc. Aménag. Zac des Saurédes Castries	803 K€	100%	803 K€	0%	0 K€
<b>Totaux</b>	<b>59 648 K€</b>		<b>54 303 K€</b>		<b>5 345 K€</b>

### 3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le tableau synthétisant les différentes provisions et les différents mouvements intervenus en 2016 est présenté en page 17. Sans reprendre la totalité des provisions, les précisions suivantes peuvent être apportées :

- ✓ Des provisions pour charges prévisionnelles sont enregistrées, conformément aux principes régissant les concessions d'aménagement (cf. § 1.2.5. a1), leur montant ressortant à 867 k€ à fin 2016.
- ✓ Une provision pour litiges a été constatée pour 594 k€, correspondant à 100% des demandes, charges sociales comprises.
- ✓ Une provision pour litiges (droit d'auteur) sur l'opération 1950 a été constatée en 2016 pour 100 k€

### Engagement de retraite

Selon effectif SA3M à fin 2016, le passif social est estimé selon la méthode rétrospective à 90k€, âge départ 62 ans : (salaire brut chargés 50% avec évolution de 2%/an x probabilités de survie et de rester x actualisation financière 2.55%) x ancienneté actuelle / ancienneté à l'échéance.

### Autres informations

Depuis 2012 un GIE entre la SERM et la SAAM a été mis en place pour partager les moyens fonctionnels.

Il s'est poursuivi sur l'exercice 2016.

### Information sur les relations filiales et SERM :

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée		Montant des transactions conclues avec la partie liée		Autres informations
		Impact au bilan solde au 31/12/2016	Impact au compte de résultat (charges)	Impact au bilan solde au 31/12/2016	Impact au compte de résultat (Produits)	
SERM	Convention de mise à disposition à but non lucratif	545 655,12 €	1 451 045,90			
SERM	Refacturation transfert de charges (congrés payés, annonces légales...)		0,00 €		2 031,00 €	
SERM	Refacturation quote-part Intéressement 2016	64 000,80 €	53 334,00 €			
GIE SERM SAAM	Refacturation quote-part Intéressement 2016	72 627,60 €	60 523,00 €			
GIE SERM SAAM	Répartition des charges selon règlement intérieur du GIE	542 010,01 €	1 384 150,38 €			
GIE SERM SAAM	Répartition des charges selon règlement intérieur du GIE	51 422,49 €	88 705,83 €			
GIE SERM SAAM	Acompte sur répartition de charges			478 907,12 €		

### Crédit d'impôt – CICE

Un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été comptabilisé dans les comptes 2016 pour un montant de 3 943 Euros.

Le montant du CICE est calculé sur l'ensemble des rémunérations versées aux salariés au cours de l'année 2016 qui n'excèdent pas 2,5 fois le SMIC multiplié par un taux de 6 % pour l'année 2016. Ce crédit d'impôt a été enregistré en diminution des comptes de personnel conformément aux recommandations de l'Autorité Nationale de la Comptabilité.

Le CICE a notamment été utilisé pour financer des actions de formation, pour reconstituer le fonds de roulement.

Par ailleurs la SA3M bénéficie du CICE calculé au titre du GIE SERM SA3M à hauteur de la proportion de ses droits dans le GIE (soit 50%). A défaut d'avoir supporté les charges de personnel correspondants, la SA3M a comptabilisé en diminution de son impôt le CICE issu du GIE pour un montant de 22 562 €, comme le préconise la doctrine comptable.

### 4. CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Néant.

**INFORMATIONS  
BILAN ET RESULTAT**

## IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agencements, aménagements			
Install. techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 605		1 077 901
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	1 605		1 077 901
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 605		1 077 901

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements				
Installations techn., matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			1 079 506	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			1 079 506	
<b>TOTAL GENERAL</b>			1 079 506	

## AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

## VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
<b>CORPOREL.</b>							
Acquis. titre							
<b>TOTAL</b>							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				



## PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	842 391	1 322 585	604 847	1 560 129
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>842 391</b>	<b>1 322 585</b>	<b>604 847</b>	<b>1 560 129</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations				
<b>DEPRECIATIONS</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>842 391</b>	<b>1 322 585</b>	<b>604 847</b>	<b>1 560 129</b>
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice		1 002 517 320 068	604 847	

## CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 079 506	1 079 506	
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	651 161	651 161	
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	791 574	791 574	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	17 171	17 171	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	9 374 467	9 374 467	
Débiteurs divers	2 268	2 268	
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 916 147</b>	<b>11 916 147</b>	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an - 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	10 612	10 612		
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	59 922 258	4 424 218	33 430 459	22 067 581
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine	20 745 142	4 445 142	2 000 000	14 300 000
Emprunts et dettes financières divers	9 122 179	9 122 179		
Fournisseurs et comptes rattachés	85 754	85 754		
Personnel et comptes rattachés	49 278	49 278		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	184 099	184 099		
Etat : impôt sur les bénéfices	63 685	63 685		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées	19 669	19 669		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	3 449 472	3 449 472		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés	16 160 412	16 160 412		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>109 812 561</b>	<b>38 014 521</b>	<b>35 430 459</b>	<b>36 367 581</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	23 613 433			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 872 777			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

## DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

31/12/2016

<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	23 359,80
<b>AUTRES CREANCES</b>	
448700 ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	23 359,80
468710 PRODUITS A RECEVOIR - DIVERS	17 170,93
	6 188,87
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	23 359,80

## DETAIL DES CHARGES A PAYER

31/12/2016

<b>CHARGES A PAYER</b>	3 622 684,27
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>	274 217,00
168800 INTERETS COURUS	274 217,00
<b>DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>	3 221 152,02
408100 FOURNISSEURS d'EXPLOITATION - FACTU	3 087 050,40
4081001 FOURNISSEURS d'EXPLOITATION - FACTU	40 614,00
4081003 FOURNISSEURS d'EXPLOITATION - FACTU	93 487,62
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	127 315,25
428200 PERSONNEL - DETTES PROVISIONS pour	42 599,00
428400 PERSONNEL - DETTES PROVISIONNEES po	31 671,00
428600 PERSONNEL - AUTRES CHARGES à PAYER	11 427,00
438200 PERSONNEL - DETTES PROV. pour CHARG	27 748,25
448600 ETAT - AUTRES CHARGES à PAYER	13 870,00
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	3 622 684,27

**DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

31/12/2016

<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	2 268,00
<b>CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	2 268,00
486000 CHARGES CONSTATEES d'AVANCE	2 268,00
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	(16 160 411,74)
482700 NEUTRALISATION MALI PROVISoire CONC	(16 160 411,74)
(16 160 411,74)	(16 160 411,74)
<b>TOTAL DES CHARGES &amp; PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	(16 158 143,74)

## DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

	Charges	Produits
Charges exceptionnelles - IFC CNP assurances (fct)	36 176	
Dotation aux provisions exceptionnelle pour litige	220 068	
Dotation aux provisions exceptionnelle pour risque concession droit auteur	100 000	
<b>TOTAUX</b>	<b>356 244</b>	

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	17 700			100,00

## EFFECTIF MOYEN

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres		
Agents de maîtrise	5	
Employés	2	
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	

## TRANSFERTS DE CHARGES

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
Rémunérations sur concessions d'aménagement	4 012 230	7912....
Neutralisations des dotations aux provisions pour charges prévisionnelles sur concessions d'aménagement	866 517	791380
Neutralisation boni annuel quote-part concédant		791500
Transfert de charges financières	21 491	796...
Autres transferts de charges	9 486	7911....
<b>TOTAL</b>	<b>4 909 724</b>	

## RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Date d'arrêté</i> <i>Durée de l'exercice (mois)</i>	31/12/2016 12	31/12/2015 12	31/12/2014 12	31/12/2013 12	31/12/2012 12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	1 770 000	1 770 000	1 770 000	1 770 000	1 770 000
Nombre d'actions - ordinaires	17 700	17 700	17 700	17 700	17 700
Nombre maximum d'actions à créer					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	15 276 307	10 789 051	6 331 782	6 422 660	4 611 705
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	1 937 606	999 092	467 314	(373 791)	44 970
Impôts sur les bénéfices	237 084	(19 873)	(20 783)	(12 329)	
Participation des salariés	151 469	7 776	2 808	134 645	115 996
Dot. Amortissements et provisions	717 738	312 014	530 376		
Résultat net	831 315	699 174	(45 088)	(496 107)	(71 025)
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	88	57	27	(28)	(4)
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	47	40	(3)	(28)	(4)
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	7	9	10	9	5
Masse salariale	372 934	413 916	500 680	538 449	219 028
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	175 962	196 036	238 723	217 040	109 505



## BILAN CUMULE PAR COLONNES PAR ACTIVITES AU 31 DECEMBRE 2016

## ACTIF

	FONCTION- NEMENT	MANDATS	CONCESSION D'AM.	TYPE 7	TOTAL NET
<b>Capital Souscrit Non Appele</b>					
Frais d'établissement					0
Frais de Recherche & développement					0
Concessions, Brevets, Droits similaires					0
Fonds commercial					0
Autres immobilisations incorporelles					0
Terrains					0
Constructions					0
Installations techniques, Outillage					0
Autres immobilisations corporelles					0
Immobilisations en cours					0
Avances & Acomptes					0
Participations par Mise en Equivalence					0
Autres participations					0
Créances Rattachées à des participations					0
Autres Titres immobilisés					0
Prêts					0
Autres Immobilisations Financières			1 080		0
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 080</b>	<b>0</b>	<b>1 080</b>
Stocks de Matières Premières					0
Stocks d'en-cours de production de biens					0
Stocks en-cours production de services			97 269		97 269
Stocks de produits intermédiaires, finis					0
Stocks de Marchandises					0
Avances, acomptes versés s/commandes			28		28
Créances clients & comptes rattachés	29	6	616		651
Autres créances	631	2 389	7 161	2	10 183
Capital souscrit, appelé non versé					0
Valeurs mobilières de placement					0
Disponibilités	7 358				7 358
Charges constatées d'avance	2		0	0	2
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>8 020</b>	<b>2 395</b>	<b>105 074</b>	<b>2</b>	<b>115 490</b>
Charges à répartir s/plsrs exercices					0
Primes remboursement des obligations					0
Ecart de conversion actif					0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 020</b>	<b>2 395</b>	<b>106 154</b>	<b>2</b>	<b>116 570</b>
Comptes de liaison		1 092	2 245	5	3 343
<b>TOTAL AVEC COMPTES DE LIAISON</b>	<b>8 020</b>	<b>3 488</b>	<b>108 399</b>	<b>7</b>	<b>119 913</b>

Montants en milliers d'euros

**BILAN CUMULE PAR COLONNES PAR ACTIVITES AU 31 DECEMBRE 2016**  
**PASSIF**

	FONCTION- NEMENT	MANDATS	CONCESSION		TOTAL NET
			D'AM.	TYPE 7	
Capital social	1 770				1 770
Primes d'émission, de fusion, d'apport					0
Ecart de réévaluation					0
Réserve légale					0
Réserves statutaires & contractuelles					0
Réserves réglementées					0
Autres réserves					0
Report à nouveau	-327				-327
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>831</b>				<b>831</b>
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 275</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 275</b>
Produits des émissions de titres participatifs					0
Apport du concédant					0
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques	694				694
Provisions pour charges			867		867
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGE</b>	<b>694</b>	<b>0</b>	<b>867</b>	<b>0</b>	<b>1 560</b>
Emprunts obligataires convertibles					0
Autres emprunts obligataires					0
Emprunts & dettes auprès etb crédit	2		59 931		59 933
Emprunt & dettes fi divers		31	20 701	14	20 745
Avances & acomptes reçus			2 923		2 923
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	1 374	8	7 740	1	9 122
Dettes fiscales & sociales	333		69		402
Dettes sur immob & cptes rattachés					0
Mandants					0
Autres Dettes		3 449	0		3 449
Produits constatés d'avance			16 168	-7	16 160
<b>DETTES</b>	<b>1 709</b>	<b>3 488</b>	<b>107 533</b>	<b>7</b>	<b>112 736</b>
Ecart de conversion passif					0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 677</b>	<b>3 488</b>	<b>108 399</b>	<b>7</b>	<b>116 571</b>
Comptes de liaison	3 343				3 343
<b>TOTAL AVEC COMPTES DE LIAISON</b>	<b>8 020</b>	<b>3 488</b>	<b>108 399</b>	<b>7</b>	<b>119 913</b>

Montants en milliers d'euros

## COMpte DE RESULTAT CUMULE PAR COLONNES PAR ACTIVITES AU 31 DECEMBRE 2016

	FONCTION-	MANDATS	CONV. PUB.		TOTAL NET
	NEMENT		D'AM	TYPE 7	
Ventes de marchandises					
Productions vendues de biens			13 825	1	13 826
Production vendues de services	1 402			48	1 450
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES</b>	<b>1 402</b>	<b>0</b>	<b>13 825</b>	<b>49</b>	<b>15 276</b>
Production stockée					
Production immobilisée			21 201		21 201
Subventions d'exploitation					0
Reprises amortiss., provis., transf. charges	4 055		1 438		5 493
Autres produits	0				0
<b>PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>5 458</b>	<b>0</b>	<b>36 463</b>	<b>49</b>	<b>41 970</b>
Achats de marchandises					0
Variation de stocks de marchandises					0
Achats matières premières, approvision.			35 025		35 025
Variation des stocks [mat. premières]					0
Autres achats & charges externes	3 173			34	3 207
Impôts, taxes & versements assimilés	47			15	62
Salaires & traitements	373				373
Charges sociales	176				176
Dotations amortissement s'immobilisations					0
Dotations aux provisions s'immobilisations					0
Dotations aux provisions s'actif circulant					0
Dotations provisions risques & charges	156		867		1 003
Autres charges	0		571		571
<b>CHARGES EXPLOITATION</b>	<b>3 905</b>	<b>0</b>	<b>36 463</b>	<b>49</b>	<b>40 417</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 553</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 553</b>
BENEF. OPE FAITES EN COMMUN					0
PERTE OPE FAITES EN COMMUN					0
Produits financiers de participation					0
Produits autres valeurs mobilières					0
Autres intérêts & produits assimilés	2				2
Reprises s/provisions, transferts charges	21				21
Différences positives de change					0
Produits nets cessions valeurs mob. placements					0
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23</b>
Dotations financières amortiss., provisions					0
Intérêts & charges assimilées	0				0
Différences négatives de change					0
Charges nette cessions valeurs mob. placement					0
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IS</b>	<b>1 576</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 576</b>

Montants en milliers d'euros

## COMPTÉ DE RESULTAT CUMULÉ PAR COLONNES PAR ACTIVITÉS AU 31 DECEMBRE 2016

	FONCTION- NEMENT	MANDATS	CONCESSION D.A.M.	TOTAL NET
Produits exceptionnels s/opé.gestion				0
Produits exceptionnels S/opé. en capital				0
Reprises provisions & transferts de charges				0
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Charges exceptionnelles s/opé.gestion	0			0
Charges exceptionnelles s/opé en capital	36			36
Dotations exceptionnelles amortiss. provisions	320			320
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>356</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>356</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-356</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-356</b>
Participation et intéressement ds salariés	151			151
Impôts sur les bénéfices	237			237
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>5 481</b>	<b>0</b>	<b>36 463</b>	<b>49</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>4 650</b>	<b>0</b>	<b>36 463</b>	<b>49</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>831</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>831</b>

Montants en milliers d'euros